

«UNE FORCE PROPHÉTIQUE»

*Vocation religieuse apostolique
et ministère sacerdotal*



*...Porteuse par elle-même de valeurs évangéliques, la vie consacrée peut, là où elle est vécue avec authenticité, contribuer de manière originale à relever les défis de l'inculturation. En effet, comme elle constitue un signe du primat de Dieu et du Royaume, elle se présente comme une provocation qui, dans le dialogue, peut ébranler la conscience des hommes. Si la vie consacrée garde **la force prophétique qui lui est propre**, elle devient, à l'intérieur d'une culture, un ferment évangélique capable de la purifier et de la faire évoluer. (Vita consecrata, n°80)*

“UNE FORCE PROPHÉTIQUE”

Vocation religieuse apostolique et ministère sacerdotal

AUX religieux assumptionnistes, frères et prêtres ensemble

Même si une bonne partie de cette lettre porte sur la prêtrise, son but ultime est de clarifier la nature de notre vocation assumptionniste en tant que religieux. La prémisse est qu'une conception insuffisante de la prêtrise dans la vie religieuse a comme conséquence une dévalorisation de notre vocation commune en tant que religieux. Mon but est donc de clarifier le sens de la prêtrise dans le contexte de la vie religieuse, et en le faisant d'encourager une appréciation plus riche tant de la dimension spirituelle que de la dimension apostolique de notre vocation religieuse assumptionniste. Cette lettre devrait donc intéresser autant les religieux non-clercs que les prêtres de nos communautés. Et enfin elle sera également utile dans la mesure qu'elle permettra aux laïcs qui nous connaissent de mieux comprendre la spécificité d'une vocation religieuse.

INTRODUCTION

L'appel missionnaire du Chapitre général

Un des thèmes importants sous-jacent au dernier Chapitre général était l'appel à la mission. Aux trois rencontres du Conseil de Congrégation depuis le Chapitre, le même thème a dominé nos discussions. Voilà déjà une raison majeure pour laquelle j'ai rédigé cette lettre.

La question qui m'a été posée et les questions qu'elle soulève

Cette lettre est également inspirée par une question qui m'a été posée il y a quelques années : « Tu as travaillé plus d'un quart de siècle dans l'éducation, mais as-tu fait également de la pastorale ? » La question présuppose une façon plutôt restrictive de comprendre la « pastorale ». En effet, je croyais avoir fait de la « pastorale » en tant qu'éducateur, mais ce n'était pas la perspective de mon interlocuteur. Cet échange me suggère un certain nombre de questions : qu'est-ce que la pastorale ? quel est le travail sacerdotal ? quel est le type d'activité apostolique qui convient à un Assomptionniste en général et à un prêtre assomptionniste en particulier ? quelle est la relation entre notre vocation religieuse et notre mission ?

La nature de cette lettre : son objectif

Cette lettre sera différente des autres. Comme celles-là, elle aura, je l'espère, un impact sur notre façon de penser, de vivre et de travailler. Mais elle est différente dans le sens qu'elle vous invite, davantage que les autres, à une réflexion théologique sur la nature de l'Église, du ministère, et de notre vocation religieuse. Elle vous fera vous poser des questions sur certaines conceptions fondamentales mais souvent inconscientes. Elle peut aussi provoquer une réflexion et une discussion approfondie, et même orienter, dans nos décisions d'avenir nos projets apostoliques.

Cette réflexion peut nous aider à redécouvrir une dimension de la prêtrise que nous avons oubliée et nous permettre d'approfondir le regard que nous portons sur la vocation particulière qui est la nôtre. A plus long terme, elle pourrait favoriser une insertion plus riche dans l'Eglise locale en permettant à notre charisme de religieux assomptionniste de déterminer davantage le type d'apostolat que nous exerçons au service de Eglise.

Dans ce sens, cette lettre, la onzième que je vous envoie, donne suite à la onzième de mon prédécesseur, le P. Claude Maréchal (« Insérés dans une Eglise locale », 1996). Elle répète bon nombre de ses intuitions et propose un élément supplémentaire de réflexion qui me paraît très important.

Elle s'inscrit également dans l'histoire de la façon dont nous comprenons notre vocation à l'Assomption. Depuis Vatican II et le renouveau de notre Règle de Vie demandé par ce Concile, nous insistons de plus en plus sur le charisme et notre vocation en tant que religieux comme le contexte dans lequel se déploie notre mission (et la prêtrise comme un appel « supplémentaire » dans ce cadre religieux et apostolique). Cette lettre cherche à approfondir cette perspective. Il faut dire au point de départ que celle-ci n'a pas toujours été la perspective de tous, ni de toutes les cultures et de toutes les Eglises. Certains parmi nous diraient que c'est pour être prêtre qu'ils sont venus à l'Assomption. Cette lettre pourrait nous aider à aller plus loin dans notre réflexion.

DEUX TRADITIONS SACERDOTALES : recherches et réflexion récentes

Les documents de Vatican II sur la prêtrise et la vie religieuse¹ ont inspiré plusieurs études sur la prêtrise et sur la vie religieuse, et un nombre plus réduit de réflexions stimulantes sur la prêtrise des religieux.² Je ne pourrais pas faire justice à tout ce travail de recherche, mais je vais m'efforcer de résumer les conclusions les plus importantes. Je donne les références en note pour ceux qui voudraient poursuivre l'étude.

Les origines de la vie religieuse

Habituellement, on considère que la vie religieuse a eu ses origines dans les courants monastiques qui remontent à saint Pacôme. Considérée ainsi, la vie religieuse se définit surtout en termes monastiques, en termes de vœux et de vie commune. Dans certains contextes, les religieux n'étaient même pas autorisés à faire de l'apostolat à l'extérieur du monastère.³ Et quand cela se faisait, ce travail pastoral n'était pas considéré comme un élément constitutif de la vie religieuse.

¹ *Christus Dominus*, Décret sur la charge pastorale des Evêques, 28 octobre 1965; *Perfectae Caritatis*, Décret sur la vie consacrée, 28 octobre 1965; *Optatam totium*, Décret sur la formation des prêtres, 28 octobre 1965; et *Presbyterorum ordinis*, Décret sur le ministère et la vie des prêtres, 7 décembre 1965.

² Le premier article sur le sujet, à ma connaissance, a été publié dans *Theological Studies*, juin 1988 (pp. 223-257) par John W. O'Malley, s.j. La réflexion a été encouragée par la Conférence des Evêques et la Conférence des Supérieurs majeurs aux Etats-Unis (voir *A Concert of Charisms—Ordained Ministry in Religious Life*, New Jersey: Paulist Press, 1997), et le P. O'Malley a lui-même publié quatre articles en plus, deux en 1990 et deux autres en 1992 et 1997). Malgré quelques consultations auprès de nos confrères théologiens, je n'ai pas encore trouvé d'études en français ou en espagnol sur cette question précise.

³ Le premier Concile du Latran (1123) a été très clair : « Les moines...ne peuvent pas célébrer des messes en public. En plus, ils doivent s'abstenir de rendre visite aux malades, de faire des onctions, et d'administrer des pénitences, car cela n'appartient pas à leur vocation. »

Une tradition du sacerdoce

La prêtrise, par contre, s'est développée selon un modèle augustinien : des hommes rassemblés, parfois en communauté, autour de leur Evêque, dont ils étaient les agents dans l'Eglise locale. Cette vision de la prêtrise est influencée surtout par l'image d'une Eglise bien structurée que nous retrouvons dans les épîtres pastorales du Nouveau Testament.

Une deuxième tradition : le sacerdoce dans la vie religieuse

Avec François et Dominique jusqu'à Ignace de Loyola, un nouveau type de vie religieuse et d'apostolat se développe. Pour ces fondateurs, la vie religieuse trouve son origine et son inspiration dans un besoin particulier de l'Eglise, un besoin auquel le clergé diocésain n'est pas en mesure de répondre. Ces religieux se donnent à un ministère plutôt « itinérant », « apostolique » comme celui des apôtres (un modèle paulinien), universel (la mission de François l'a amené jusqu'au Proche Orient), et souvent auprès des non-chrétiens (les « hérétiques »). Les privilèges et l'exemption accordés aux moines pour assurer leur indépendance pour l'organisation de leurs communautés étaient élargis aux nouvelles communautés dans leurs activités apostoliques, surtout parce que leur travail pastoral débordait les frontières locales et diocésaines.⁴ Les Supérieurs et les Chapitres, et non les Evêques, décidaient pour les religieux quelles missions ils entreprendraient, ainsi que le lieu, les méthodes et les collaborateurs de ces missions.

⁴ Ces privilèges n'ont pas été donnés facilement. Au cinquième Concile du Latran (1512-1517), l'Augustinien, Egidio da Viterbo, était convaincu que les Evêques avaient l'intention de supprimer les Ordres mendiants. Il a donc fait appel au Pape pour demander sa protection.

La première tradition est renforcée : les Conciles de Trente et de Vatican II

Le Concile de Trente, avec le désir de clarifier certaines questions doctrinales et de réaliser une réforme au niveau de la discipline et de la structure de l'Eglise, a renforcé l'autorité de l'Evêque local et défini plus clairement les devoirs et les responsabilités du clergé local. Par un certain nombre de décrets, le Concile a favorisé le développement de communautés paroissiales plus solides et l'autorité du curé de paroisse. Chose surprenante, le Concile n'a rien dit sur les nouvelles fondations religieuses (sauf un mot sur l'organisation interne des couvents), ni sur la grande activité missionnaire qui était réalisée par des religieux depuis déjà le début du 16^{ème} siècle. Le Concile n'a pas dit grand-chose sur la prédication et il a paru définir la prêtrise en insistant surtout sur le pouvoir du prêtre pour « faire » l'Eucharistie. Dans la perspective du Concile, le prêtre rend un service pastoral à une communauté stable, constituée de personnes déjà évangélisées et fidèles à leurs pratiques religieuses, et reçoit son « office » de l'Evêque local.

Dans les documents déjà cités, le Concile Vatican II a repris une réflexion sur la prêtrise et la vie religieuse, mais a laissé plusieurs questions en suspens. Le décret sur le renouveau de la vie religieuse (*Perfectae caritatis*) a surtout insisté sur les vœux et ne parle de l'apostolat des religieux que dans deux des vingt-cinq paragraphes du document. Par contre, le décret sur la vie et le ministère des prêtres (*Presbyterorum ordinis*) a fait progresser la réflexion sur le sacerdoce. Il ne s'est pas limité à une définition eucharistique ou sacramentelle de la prêtrise, évoquant plutôt le triple ministère de la parole (« prophète »), du sacrement (« prêtre ») et du gouvernement (« roi »). En effet, le Concile dit clairement que la première tâche du presbytre est de proclamer l'Evangile (par. 4). L'image fondamentale du prêtre, cependant, reste celle du clergé paroissial : il travaille dans une paroisse

(même si le document ne se sert pas du mot), avec les fidèles, sous l'autorité de l'Evêque. Enfin, le décret sur le ministère des Evêques (*Christus Dominus*) insiste, comme on peut facilement le comprendre, sur l'autorité de l'Evêque pour réguler l'activité pastorale dans son diocèse et va jusqu'à affirmer : « Aussi faut-il dire qu'à un certain titre véridique, ils (les prêtres religieux) appartiennent au clergé du diocèse, en tant qu'ils participent au soin des âmes et aux œuvres d'apostolat sous l'autorité des Evêques. » (par. 34)

Une réflexion critique

Ce qui me semble faire défaut dans ces documents, c'est une réflexion sur le caractère particulier du prêtre religieux et sur la tradition de la prêtrise des religieux qui date des Franciscains, des Dominicains et des Jésuites et qui a duré jusqu'au 19^{ème} siècle. Des documents plus récents font un effort pour rétablir l'équilibre. Le document de 1978 « Directives de base sur les rapports entre les évêques et les religieux dans l'Eglise »⁵ cite *in extenso* des textes de *Christus Dominus*, mais ensuite, après avoir encouragé les religieux à se considérer comme faisant partie de la « famille diocésaine », il ajoute : «...qu'ils soient en même temps attentifs à ce que nul ne s'écarte de l'impulsion missionnaire inhérente à la vocation religieuse, ni de l'unité et du caractère propre de chaque Institut. » (par. 18)

Un correctif: Vita consecrata

En réfléchissant à l'importance de notre insertion dans l'Eglise locale, mon prédécesseur, P. Claude Maréchal, a consacré au moins la moitié de sa lettre à une réflexion sur la nature de la vie religieuse. Car, comme il le disait, « être partie prenante de

⁵ « Directives de base sur les rapports entre les évêques et les religieux dans l'Eglise » (1978), publié par les Congrégations pour les Evêques et pour les Instituts religieux et séculiers.

l'Église locale renvoie aussitôt, si l'on est cohérent, à deux questions de fond : la vocation de la vie religieuse dans l'Église et l'originalité du témoignage assumptionniste. » (page 2) Il s'est inspiré surtout de l'Exhortation Apostolique post-synodale de Jean Paul II sur la vie religieuse, *Vita consecrata*, qui selon moi redonne un certain équilibre et davantage de nuances à la pensée de l'Église sur la vie religieuse et le ministère. Sans évoquer explicitement la question de la prêtrise du religieux, le Pape consacre une bonne partie de son texte à la dimension apostolique de la vie religieuse. Il considère la mission comme essentielle à tout institut religieux (par. 72). L'histoire de la vie religieuse, écrit-il, « reflète la multiplicité des dons communiqués par Dieu aux fondateurs et aux fondatrices. Ceux-ci, ouverts à l'action de l'Esprit Saint, ont su interpréter les 'signes des temps' et répondre de manière éclairée aux exigences qui apparaissaient progressivement. » (par 9). Jean Paul II insiste ainsi sur le caractère spécial de la mission des religieux et religieuses : ils répondent à des « exigences qui apparaissent progressivement » et sont appelés à être au service de la mission de l'Église universelle. C'est à cause de cela qu'ils ont un « lien particulier de communion... avec le Successeur de Pierre, dans son ministère d'unité et d'universalité. » (voir surtout par. 47).⁶

Vita consecrata insiste sur l'importance pour des religieux d'être insérés dans l'Église locale (voir par. 48-50), et cite les documents conciliaires dont il a été question plus haut (e.g. *Christus Dominus* et « Directives de base sur les rapports... »). Mais peut-être pour « corriger » un malentendu, ce document parle de la relation entre l'institut religieux et le diocèse en terme de communion (par 49), et évite de dire (comme le fait *Christus Domi-*

⁶ « La vie religieuse, de par sa nature supra-diocésaine, ouvre aussi cette Église à l'au-delà de ses frontières : ainsi se manifeste le caractère d'universalité et de communion propre aux Instituts. » Claude Maréchal, « Insérés dans une Église locale », 1996, p. 15.

nus, par. 34) que les prêtres religieux font, d'une certaine manière, partie du clergé diocésain. De fait, *Vita consecrata* semble vouloir insister sur l'importance de l'autonomie des religieux dans le diocèse : « ...chaque Institut se voit reconnaître une juste autonomie, grâce à laquelle il peut conserver une discipline propre et garder intact son patrimoine spirituel *et apostolique* (j'insiste sur ce dernier mot). Les Ordinaires des lieux ont le devoir de préserver et de protéger cette autonomie. » (par. 48)

LA PRÊTRISE DU RELIGIEUX

Le point important alors est lié à ce que le document « Directives de base... » appelle « l'impulsion missionnaire inhérente à la vocation religieuse » et le « caractère propre de chaque Institut. » La vie religieuse, comme la nôtre, ne peut pas se définir seulement en terme de vœux et de vie fraternelle. La mission, et une mission qui nous est propre en tant que religieux, est une *dimension inhérente* à la vocation religieuse. Le P. d'Alzon insistait : « L'esprit de l'ordre est un esprit de zèle et d'apostolat. » Pour que cela soit très clair, il a voulu que ses religieux fassent un quatrième vœu : de travailler à l'extension du règne de Jésus Christ dans les âmes. La vie religieuse assomptionniste n'est pas tout simplement le « style » que nous donnons à notre ministère sacerdotal, mais ce ministère lui-même est qualifié dans sa nature même par notre charisme religieux, tout comme les Franciscains, les Dominicains et les Jésuites qui nous précèdent ne faisaient pas la même pastorale que le clergé diocésain, mais quelque chose de très différent. Il est donc nécessaire de se poser la question : quelle est cette différence ? (Voir *Ratio*, n° 147)

Le modèle qui est notre héritage

Du 13^{ème} au 19^{ème} siècle les religieux se sont adonnés à une grande variété d'apostolats, mais se spécialisant surtout dans des œuvres « de frontières », là où d'autres ministres de l'Eglise ne pouvaient pas aller. Ils répondaient à des besoins d'évangélisation extraordinaires : au-delà de la communauté locale, auprès des chrétiens et souvent des non-chrétiens, et normalement sous la responsabilité directe de leurs Supérieurs (dans le cas des Jésuites, très directement sous la responsabilité universelle du Pape). C'est dire que l'éventail et le type d'activités des religieux ont été très différents de ceux du clergé diocésain. Ils étaient prédicateurs itinérants, travaillaient dans des œuvres sociales, des écoles, des centres catéchétiques, dans des hôpitaux, dans l'accompagnement spirituel, dans des maisons de presse, dans le dialogue œcuménique et interreligieux, dans des

mission lointaines, etc. Ce genre de travail « de frontières » semble être une dimension caractéristique de leur vocation en tant que religieux et même en tant que prêtres religieux. Remarquons que, dans cette conception de la pastorale, plusieurs éléments apparaissent secondaires, par ex. la relation avec l'Évêque, le travail avec une communauté chrétienne stable et structurée, la pastorale sacramentelle. L'accent est plutôt mis sur le caractère universel de l'apostolat, sur l'ouverture à une grande variété de personnes, et l'insistance est mise sur la Parole plutôt que sur les sacrements.

Ce que dirait le Père d'Alzon

Ce que je viens de décrire ressemble beaucoup à ce que le Père d'Alzon imaginait dès le début pour les Assomptionnistes.⁷ Lui-même prêtre diocésain et demeuré fidèle jusqu'à la fin au service de son diocèse et de son évêque, Emmanuel d'Alzon avait en même temps une vision aussi large et universelle que l'Église. Son but était le renouveau de l'Église (et pas simplement le diocèse de Nîmes) et la transformation de la société (même au-delà des frontières de la France). Sa première fondation comme religieux était un collège, situé dans le diocèse, mais au service de toute la région. Parmi les fondations de son vivant on compte plusieurs alumnats, un orphelinat, des centres de formation pour religieux (en France et en Italie), des missions étrangères, des chapelles, des écoles, et des centres d'œuvres (en France et à l'étranger). Il a fondé dans huit diocèses ou juridictions ecclésiastiques différents. Parmi toutes ces fondations, nous ne comptons qu'une seule paroisse (à Alès), où les Assomptionnistes (comme le rapporte Siméon Vaillhé) menaient une « vie de missionnaire diocésain » comme coordinateurs des projets apostoliques de toute la région, en particulier parmi les jeunes.⁸

⁷ Voir les Constitutions de l'Assomption (1855), chapitre 1, et sa lettre à M. Marie-Eugénie de Jésus du 7 juillet 1853.

⁸ Siméon Vaillhé, *Vie du P. Emmanuel d'Alzon*, Paris, 1934, tome II, p. 455.

LE PRÊTRE ASSOMPTIONNISTE AUJOURD'HUI

A la lumière de la façon dont les prêtres religieux ont exercé le travail pastoral, surtout depuis le 13^{ème} siècle, et la manière dont le P. d'Alzon a défini par ses propres choix et fondations le caractère apostolique de sa nouvelle Congrégation, que peut-on dire de la façon dont il faudrait travailler aujourd'hui en tant qu'Assomptionnistes et en particulier en tant que prêtres assomptionnistes ?

A la fin d'une célébration dans la cathédrale de Butembo (R.D. du Congo), au cours de laquelle trois Assomptionnistes et un Bénédictin ont été ordonnés, l'Evêque m'a demandé d'adresser un mot à l'assemblée. Voici comment j'ai expliqué la « différence » que je perçois dans le sacerdoce du religieux par rapport au sacerdoce du prêtre diocésain.

En premier lieu, l'apostolat presbytéral du religieux est enraciné dans son identification radicale avec Jésus Christ par sa profession des vœux. Cette consécration l'introduit à une vie d'intériorité, de contemplation, d'unification. Comme le dirait saint Augustin : nous sommes des hommes « tournés vers Dieu » (« *in Deum* »). C'est également le cas pour le prêtre diocésain (*Presbyterorum ordinis* l'encourage dans ce sens), mais pour nous c'est notre « profession » en tant que religieux. Comme le dit *Vita consecrata* (par. 76) il « revient spécifiquement aux personnes consacrées de contribuer à l'évangélisation avant tout par le témoignage d'une vie totalement donnée à Dieu et à leurs frères. » (Voir *Ratio*, n° 135)

En deuxième lieu, un Assomptionniste travaille avec, et à partir, d'une communauté assomptionniste bien précise. Avant d'être prêtre il est frère. (Même si c'est l'Evêque qui nomme un curé assomptionniste, c'est toujours sur la demande du Supérieur ma-

jeur dont dépend exclusivement le religieux pour son affectation.) Avant même de faire un autre travail presbytéral, le premier apport du religieux aux fidèles est son témoignage d'une communion vécue tous les jours de façon concrète dans sa fraternité assumptionniste (voir *Vita consecrata*, par. 52). C'est un message d'espérance et un encouragement pour le monde d'aujourd'hui. De plus, il travaille toujours comme « envoyé » d'une communauté ecclésiale et en collaboration avec d'autres. (Voir *Ratio*, n° 139-140)

En troisième lieu, un Assumptionniste doit manifester son amour pour l'Eglise, trait marquant pour nous dans la Congrégation, et son désir de vivre en communion avec d'autres par une insertion dans une communauté ecclésiale concrète. Pour cette raison, tout Assumptionniste s'insère dans une Eglise locale (qu'il soit dans une paroisse, dans une école, ou dans une maison de presse) et est un collaborateur fraternel et loyal de l'évêque, des ministres laïcs et du clergé du lieu (voir *Ratio*, n° 131 et 144). Il cherche à construire l'Eglise locale en prenant en charge ses besoins particuliers par le travail apostolique dans lequel il s'engage. Il est attentif aux directives de l'évêque et disponible à rendre service d'une manière qui respecte son engagement religieux et apostolique.

Mais, étant donné sa vocation, une des façons dont il rend service à l'Eglise locale consiste à l'aider à élargir sa vision à l'Eglise universelle. *Vita consecrata* (par. 48) nous rappelle qu'un diocèse sans religieux serait « privé de beaucoup de dons spirituels » et « risquerait de se trouver grandement affaibli par l'absence de l'esprit missionnaire propre à la majorité des Instituts. » Cette vision universelle du religieux devrait avoir un impact dans tout projet ou établissement même si celui-ci est purement diocésain.

En quatrième lieu, un Assomptionniste est un homme qui travaille «aux frontières» de l'évangélisation dans l'Eglise. «...La vie consacrée a pour mission de travailler en tout lieu de la terre pour affermir et étendre le Règne du Christ, en portant partout l'annonce de l'Évangile, même dans les régions les plus lointaines.» (*Vita consecrata*, par. 78) On peut imaginer «régions les plus lointaines» en termes géographiques, mais *Vita consecrata* suggère qu'elles comportent également toutes les missions «spéciales». Parmi celles-ci, il y a en particulier la nouvelle évangélisation «...pour répondre efficacement aux grands défis lancés par l'histoire contemporaine» (*Vita consecrata*, par. 81). Mais il y a également l'option préférentielle pour les pauvres, la promotion de la justice (*Vita consecrata*, par. 82), l'attention aux immigrés et aux marginalisés de nos sociétés, et le soin des malades (*Vita consecrata*, par. 83). (Voir *Ratio*, n° 143 et 145) Tout cela exige une grande disponibilité de la part du religieux et en particulier de l'Assomptionniste, qui se donne à l'extension du Règne de Dieu en tous lieux et à tous les niveaux.

Pour un religieux le but est surtout de proclamer l'Évangile, bien sûr après l'avoir bien étudiée, intériorisée, «digérée» (voir *Ratio*, n° 127). Dès lors, si je ne me trompe, les Assomptionnistes, le religieux-prêtre comme tout autre religieux assomptionniste, trouvent leur identité apostolique fondamentale et leur mission commune non pas dans la célébration de l'Eucharistie pour les fidèles (même si l'Eucharistie est bien sûr au centre de la vie personnelle et fraternelle), mais comme des spécialistes de la Parole. Le dernier Chapitre général semble l'avoir dit : «Nous voulons avoir le courage d'un dialogue bienveillant et vrai avec nos contemporains, osant prendre la parole pour annoncer Jésus-Christ en tenant compte de la complexité de nos sociétés. Nous voulons susciter des communautés chrétiennes vivantes, témoins de la beauté et de la joie de l'Évangile. Nous voulons être présents en des lieux où le Christ n'est pas, ou peu, annoncé et soutenir les

initiatives qui font entendre une voix chrétienne dans l'espace public. » (Chapitre général 2005, n° 9)

Ce ministère de la Parole sous toutes ses formes implique davantage que la célébration de l'Eucharistie dominicale pour ceux qui fréquentent nos églises, en grand ou en petit nombre. Cela implique plus que d'administrer le baptême à cinq ou même à cinquante enfants sur un week-end. Cela va au-delà de la célébration d'un mariage... Cela nous oblige à franchir le seuil de nos églises (à « quitter la sacristie », comme disait le P. d'Alzon) pour s'adresser aux gens dans des termes et par des moyens qui les rejoignent. (Voir *Ratio*, n° 128 et 130)

C'est ce que *Vita consecrata* veut exprimer quand il dit que la vie religieuse a une « force prophétique » dont l'Eglise ne peut pas se dispenser. (Bien sûr, il y en a d'autres dans l'Eglise, mais la vie religieuse devrait l'avoir de par sa nature.) Cela veut donc dire plus que l'administration des sacrements, ce à quoi la prêtrise est souvent confinée et qui de nos jours rejoint de moins en moins de personnes dans nos églises qui se vident de plus en plus, au nord comme au sud. Cela impliquera évidemment la prédication. On le fera sans doute en ayant recours à la parole, mais aussi parfois en ayant recours à d'autres « mots » : des œuvres sociales, l'enseignement dans un cadre « profane », des activités œcuméniques à tous les niveaux, une présence auprès des marginalisés ou les immigrés, l'animation de retraites, l'accompagnement spirituel, la recherche, les publications, la presse et les médias, la présence auprès des jeunes. Peut-on appeler tout cela de la « pastorale » ? Peut-être pas dans la perspective du sacerdoce diocésain, mais c'est précisément le type de travail que font des religieux et des religieux prêtres depuis très longtemps et c'est le type de travail pour lequel le P. d'Alzon a fondé sa Congrégation.

Que faut-il dire alors de notre présence dans des paroisses ?⁹ Il ne fait pas de doute que les Assomptionnistes ont leur place dans la pastorale paroissiale, et ceci depuis les Constitutions de 1923.¹⁰ Mais à la lumière de ce que je viens d'écrire, je crois que notre ministère en paroisse doit être un ministère de religieux et non de prêtre diocésain. Il ne s'agit pas tout simplement de faire le travail du clergé diocésain avec une spiritualité particulière ou avec un style spécial, par exemple, en insistant sur la vie commune. N'oublions pas que le Concile a encouragé le clergé diocésain à insister également sur la vie commune (voir *Presbyterorum ordinis*). « Ce que nous faisons » doit être différent, et pas seulement la « manière » dont nous le faisons. Déjà en 1996, le Père Claude Maréchal a suggéré que nos traits particuliers : œcuménique, doctrinal et social, devraient marquer notre pastorale en paroisse. Avec lui, j'insisterais sur le fait qu'il faudrait faire un apostolat « de frontières » même si nous acceptons d'être en paroisse. Il ne s'agit pas d'accepter la demande d'un Evêque d'aller en paroisse tout simplement parce qu'il n'arrive pas à trouver des collègues diocésains pour le faire. Par contre, on ferait bien d'accepter si l'évêque nous invite à mettre l'accent sur une question ou sur un problème pastoral particulier, qui va au-delà des compétences ou de la perspective habituelle du clergé diocésain, par exemple, une mission spéciale envers les jeunes ou envers ceux qui sont loin de la communauté paroissiale, des efforts missionnaires ou d'évangélisation envers ceux qui ne connaissent pas Jésus Christ, ou une mission dans un contexte social problématique (auprès d'une communauté importante d'immigrés ou de « squatters », par exemple)... C'est ce genre de besoins particuliers pour lesquels les Franciscains, les Dominicains, les Jésuites... et les Assomptionnistes ont vu jour. Et ils

⁹ Un groupe est en train de réfléchir à cette question pour l'Assomption et publiera son travail d'ici peu.

¹⁰ Lettres du p. Emmanuel d'Alzon – Les années d'épreuves 1851-1858, Tome Premier (Rome, 1978), p. 308, note 1.

demeurent la vocation particulière du prêtre religieux aujourd'hui.

Faut-il être ordonné pour faire ce genre de "pastorale" ? Dans la plupart des cas, non. En effet, comme l'avait déjà souligné le Concile de Trente, les quelques activités pastorales réservées aux ministres ordonnés sont la prédication (pour le diacre) et la célébration de certains sacrements (Eucharistie, Réconciliation, l'Onction des malades). Plutôt que d'insister d'abord sur ces quelques activités qui distinguent certains membres de la communauté (une tendance qui parfois porte à trop insister sur le statut élevé du prêtre que sur son rôle de service), ne serait-il pas mieux dans notre réflexion sur la mission de la communauté, de prendre comme point de départ les besoins apostoliques et sur la façon dont la communauté dans son ensemble (avec ses différents charismes, dont le sacerdoce pour certains) pourrait répondre à ces besoins ? (Voir *Ratio*, n° 149)

Nous sommes peut-être coupables d'avoir trop souvent mis la charrue avant les bœufs, en insistant d'abord sur la prêtrise et ensuite en cherchant un lieu où le prêtre pouvait exercer son ministère ordonné (trop souvent limité au domaine sacramentel). Dans cette optique, nous avons automatiquement et inconsciemment marginalisé la vocation du frère qui ne se sent pas appelé à un ministère ordonné. Comprendre la prêtrise du religieux dans ces catégories plus larges nous permet d'insister sur la vocation apostolique prophétique qui est commune à nous tous en tant que religieux assomptionnistes.

CONCLUSION

Quels sont les enjeux ?

Vous comprenez alors que notre façon de concevoir la prêtrise du religieux a des conséquences importantes pour notre mission, mais aussi pour notre vie religieuse en communauté. Elle aura un impact sur notre formation initiale et apostolique, sur les choix apostoliques que nous faisons et les projets que nous poursuivons, et sur l'importance que nous donnons au travail en équipe et en collaboration avec les laïcs. Voir la prêtrise du religieux dans les catégories qui sont adaptées au clergé diocésain prive l'Eglise de l'apport pastoral propre aux religieux, et il rend très difficile sinon impossible le partage en profondeur d'une mission commune, en communauté, entre frères et prêtres, c'est-à-dire, de vivre pleinement notre vocation en communauté apostolique. Vous comprenez aussi qu'une façon incomplète de concevoir la prêtrise du religieux appauvrit également l'Eglise. Une ecclésiologie plus riche favorise les deux traditions presbytérales et la complémentarité des missions du clergé diocésain et des communautés religieuses.

Une façon plus large d'envisager la prêtrise du religieux permettra enfin à la communauté d'être fidèle à sa vocation prophétique, une vocation dont parle si bien *Vita consecrata*. Il s'agit d'une vision qui alimente notre zèle et qui enflamme notre passion pour le Règne de Dieu, notre créativité, notre courage, et notre ouverture aux besoins réels de nos jours.

En cette année, où nous réfléchissons en Congrégation à la priorité capitulaire de la pastorale des vocations, nous ferions bien de réfléchir à cette question. Même si j'espère que cette lettre provoque une réflexion théologique et ecclésiologique sérieuse, je crois aussi qu'une telle réflexion nous permettra de vivre notre vocation avec plus de clarté et par conséquent avec plus

d'enthousiasme, car elle nous permettra de voir ce que nous pouvons réellement apporter à l'Église et à la société. De cette façon, nous pourrons être fidèles à la force prophétique de la vie religieuse, telle qu'elle a été vécue depuis les origines et réexprimée par *Vita consecrata*.

Richard E. Lamoureux, a.a., Supérieur général

1 octobre 2008

Fête de sainte Thérèse de l'Enfant Jésus,

Patronne des Missions

QUE FAIRE de CETTE LETTRE ?

- D'abord, un travail de **lecture** et de **réflexion** personnelle.
- Peut-être des lectures supplémentaires.
 - des articles cités en note ;
 - de travaux sur le sujet publiés chez vous, dans votre langue, pour votre contexte ecclésial et culturel.
- Ensuite, un **partage en communauté**, moins sur les réponses données que sur les questions posées.
 - d'abord, à partir de vos questions et de vos réflexions personnelles, communiquées par écrit avant la rencontre ;
 - pourquoi pas envoyer vos textes au Supérieur général (relamour@yahoo.com)
- Enfin, un **partage** de cette lettre et de vos interrogations **avec des amis** de l'extérieur qui connaissent moins le langage et la logique de la tribu.

QUELQUES QUESTIONS POSSIBLES :

- Que signifie pour vous « travail pastoral » ?
- Si ta Province (ou Région) comprenait la vocation religieuse en ces termes, quels ajustements/transformations faudrait-il faire dans les engagements apostoliques ?
- Avec cette façon de comprendre la communauté religieuse, quelle serait la relation avec l'évêque local ?
- Est-ce que cette conception nous pousserait à certaines « œuvres » de façon prioritaire, par exemple, aux missions-hors-frontières ?
- Quelles sont les missions prophétiques auxquelles il faudrait répondre aujourd'hui ?